

Une solution pour les enfants “parqués”

Charleroi Entre 2014 et 2016, le Grand Hôpital de Charleroi a accueilli une soixantaine d'enfants dits “parqués”.

Accompagnée de la députée Véronique Salvi (CDH), la ministre de l'Enfance, Alda Greoli (CDH), était ce vendredi à Charleroi dans le cadre des mesures prises pour mettre fin à l'hospitalisation prolongée d'enfants, faute de places dans les structures adaptées.

Une visite qui n'était pas anodine puisque cette dernière faisait suite à une résolution de Véronique Salvi, relative aux bébés dits “parqués” dans les hôpitaux. La résolution a d'ailleurs été adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, un enfant dit “parqué” est un enfant âgé de 0 à 3 ans qui, après avoir été placé par le juge de la jeunesse et pour diverses raisons familiales, se retrouve en milieu hospitalier et en service pédiatrique, faute de place dans les milieux d'accueil.

Cela représente évidemment un problème puisque l'ambition première d'un hôpital consiste à soigner l'enfant, pour une durée re-

lativement courte. Ensuite, ce dernier poursuit sa convalescence à domicile, auprès de ses proches. Dans les cas des enfants “parqués”, la situation n'est pas la même.

En 2015, le Grand Hôpital de Charleroi (GHDC) a accueilli jusqu'à 33 enfants en hospitalisation prolongée. En 2016, ils étaient 9, contre 20 en 2014. En moyenne, la durée d'hospitalisation oscille entre 35 et 42 jours.

“Vers une meilleure qualité de l'encadrement”

Pour répondre à cette problématique globale, le gouvernement de la Communauté française va dégager des moyens en 2017 afin de créer des places d'accueil supplémentaires, tout en renforçant les espaces de prévention.

Les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (Saspe) seront dès à présent financés à 100% de leurs besoins. *“Cette capacité de travail renforcée entraînera une meilleure qualité de l'encadrement des enfants et de leur famille”*, précise la ministre. *“Les enfants dits parqués à l'hôpital pourront rapidement trouver une place d'accueil.”* Pour ce faire, le budget annuel s'élève à 1,5 million d'euros.

Dans les Saspe de Bruxelles, du Hainaut et de Namur, 28 nouvelles places permettront de prendre en charge une partie de la cinquantaine d'enfants dits “parqués” en hôpital.

M.Co.

Parents pas oubliés

En plus des Saspe, la prévention et les capacités d'accueil ont également été renforcées. Citons ainsi le financement de 30 lieux de rencontre parents-enfants supplémentaires, pour un budget annuel de 210 000 euros.

Avec ceci, le soutien à un projet pilote psychomédico-social d'observation longue durée, dont le budget annuel s'élève à 150 000 euros et la création de 20 places supplémentaires dans un environnement proche d'un hôpital, pour 65 000 euros par an.

Dans ce cas, citons la crèche du “Pré en Bulle” qui est située à deux pas du GHDC. *“Ces places sont destinées à des enfants pris en charge en hôpital, y compris pour des raisons non-médicales”*, détaille la ministre.

L'autre bonne nouvelle, c'est le refinancement des espaces “Parents dans la Séparation” qui sont au nombre de cinq dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'espace de Charleroi, viennent s'ajouter ceux de Verviers, Liège, Neufchâteau et Mons. *“Ces espaces, maillons importants de la chaîne de prévention, contribuent à éviter que les enfants ne deviennent acteur des séparations, voire les victimes de ces dernières.”* Ces structures permettent aux parents d'être encadrés et orientés par des problèmes, dans des situations délicates.

M.Co.